

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 28 mars 2017

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- Création du conseil calédonien de la famille

Le gouvernement a adopté un projet de délibération relatif à la création du conseil calédonien de la famille. Cette nouvelle structure aura pour objet de créer un espace de dialogue entre les différents partenaires de la politique de la famille. Elle pourra également être consultée, piloter des études et formuler des recommandations sur tout projet relevant de ce secteur.

Le conseil calédonien de la famille aura deux missions :

- 1) animer le débat public sur la politique familiale pour en proposer les objectifs essentiels, leur conciliation et leur hiérarchisation. Il pourra être consulté par les collectivités publiques et les institutions de la Nouvelle-Calédonie sur tous les projets de textes concernant la politique familiale ;
- 2) formuler des recommandations, des avis et proposer des réformes. Dans ce but, il pourra réaliser des travaux d'évaluation et de prospective sur la politique familiale et la politique démographique en Nouvelle-Calédonie.

Composition et fonctionnement

Le conseil sera composé de 17 membres et sera présidé par le membre du gouvernement en charge de la politique de la famille. Il réunira des représentants du Congrès des jeunes, des institutions de la Nouvelle-Calédonie et des associations du secteur (petite enfance, aide sociale à l'enfance, personnes handicapées, personnes âgées, promotion de la famille et promotion de la condition féminine).

Il pourra prendre deux types de configuration :

- une formation restreinte, composée de deux membres du gouvernement et d'un membre du Congrès pour assumer le pilotage du régime des prestations familiales de solidarité, en lieu et place de la commission de suivi et d'orientation ;
- une formation plénière, avec l'ensemble des représentants (institutions de la Nouvelle-Calédonie, Congrès des jeunes, associations), pour toutes les autres questions.

* *
*